



**Conseil d'administration
de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation
des femmes**

Distr. générale
25 juin 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2012
28-30 novembre 2012
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport sur la session annuelle de 2012
(29 mai-1^{er} juin 2012)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Questions d'organisation	2
III. Discours liminaire de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive	2
IV. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013	4
V. Questions financières, budgétaires et administratives	6
VI. Rapport sur la structure régionale	7
VII. Évaluation	7
VIII. Réunions parallèles	8
IX. Observations finales	10
Annexes	
I. Décisions adoptées à la session annuelle de 2012	12
II. Projet d'ordre du jour et de plan de travail provisoires de la deuxième session ordinaire de 2012 (28-30 novembre 2012)	16



I. Introduction

1. La session annuelle de 2012 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue à New York du 29 mai au 1^{er} juin 2012.

2. Elle a été ouverte par le Président du Conseil d'administration, Kim Sook (République de Corée), qui a noté qu'elle constituait une étape importante puisque le Conseil était saisi du Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 de l'Entité (UNW/2012/4) et de son rapport sur la structure régionale (UNW/2012/5). Ces deux rapports permettaient d'apprécier non seulement les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013, mais éclairaient aussi la manière dont la stratégie d'ONU-Femmes visait à renforcer la structure régionale de l'Entité pour la mettre en position de s'acquitter plus efficacement de son mandat.

3. Le Président a informé le Conseil exécutif que, en raison d'une prolongation imprévue des négociations sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qu'il présidait, il ne serait pas en mesure de présider la session annuelle du Conseil d'administration. Les Vice-Présidents Fernando Fernandez-Arias (Espagne) et John Alhassan Gana (Nigéria) ont coprésidé la session annuelle du Conseil en lieu et place du Président.

II. Questions d'organisation

4. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la session annuelle de 2012 (UNW/2012/L.3) et le rapport de la première session ordinaire de 2012 (UNW/2012/3).

5. Le Conseil d'administration a adopté quatre décisions (2012/2, 2012/3, 2012/4 et 2012/5), dont le libellé figure en annexe I au présent rapport.

6. Le Conseil d'administration a également adopté l'ordre du jour et le plan de travail provisoires de la deuxième session ordinaire de 2012, qui figurent en annexe II au présent rapport.

III. Discours liminaire de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive

7. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a souhaité la bienvenue aux délégations, et plus particulièrement aux membres du Conseil d'administration nouvellement élus et au Secrétaire d'État pour les services sociaux et l'égalité d'Espagne, Juan Manuel Moreno Bonilla, à la session annuelle de 2012 du Conseil et elle a présenté les grandes lignes des rapports dont le Conseil était saisi. Elle a souligné qu'il était nécessaire de prendre la mesure des accomplissements de l'Entité en un an d'existence et de continuer à faire preuve du même esprit productif à l'avenir.

8. Le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation

des femmes (UNW/2012/4) a été mis en relief et son contenu présenté comme un pas en avant important de l'Entité dans l'accomplissement de son mandat. Entrant dans le détail des progrès enregistrés à divers titres – participation à la vie politique, autonomisation économique, violence à l'égard des femmes et des filles, ou encore paix et sécurité – la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive en a donné plusieurs exemples concrets. Elle a souligné la détermination d'ONU-Femmes à agir en coordination avec d'autres entités et au niveau national tout en s'attaquant aux problèmes les plus pressants.

9. Abordant le rapport sur la structure régionale, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a indiqué qu'il était conforme aux orientations fixées par le Conseil d'administration dans le plan stratégique et le budget institutionnel approuvé pour 2012-2013 (voir UNW/2011/13, décision 2011/5). Il s'agit de renforcer les moyens dont dispose l'Entité sur le terrain, non seulement pour obtenir des résultats au niveau national, mais aussi pour tisser des liens plus solides entre les aspects normatifs et opérationnels de son mandat. La nouvelle structure régionale est guidée par cinq principes directeurs : a) décentraliser les pouvoirs, au bénéfice des régions et des pays; b) tirer le maximum des ressources existantes et des synergies avec d'autres organismes; c) permettre à ONU-Femmes d'exercer au mieux sa fonction de coordination au sein du système des Nations Unies; d) assurer la qualité de l'action menée et la responsabilité à tous les niveaux; e) assurer la cohérence du rôle, des activités de sensibilisation et du mandat d'ONU-Femmes.

10. Le rapport annuel sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes (2011) (UNW/2012/8**) décrit une stratégie qui s'articule sur deux axes : comment l'évaluation des programmes de l'Entité peut-elle être améliorée? Comment faire en sorte qu'ONU-Femmes contribue à rendre les évaluations plus adaptées aux préoccupations des femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies? La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a mentionné les principales conclusions du rapport, se déclarant consciente de la nécessité d'améliorer, entre autre, le taux d'achèvement des évaluations prévues et le taux de réponse de la direction.

11. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a noté que le rapport sur le projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2012/6) contenait principalement des ajustements nécessaires pour harmoniser la terminologie du fait que les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) entreraient en application au début de 2012.

12. Pour conclure, elle a souligné l'importance d'un certain nombre de réunions intergouvernementales à venir, notamment celles qui s'inscriraient dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les débats sur l'ordre du jour en matière de développement durable après 2015, l'examen quadriennal complet et la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme. Elle a invité les membres du Conseil d'administration à se comporter dans toutes ces réunions en ambassadeurs, non seulement d'ONU-Femmes, mais aussi du principe d'égalité des sexes.

IV. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013

13. Immédiatement après le discours liminaire de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive, le Conseil d'administration a débuté son examen du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2011-2013.

14. Compte tenu des progrès réalisés par l'Entité dans la mise en œuvre du plan stratégique, les délégations ont exprimé avec conviction leur appui et leur appréciation. Plusieurs orateurs ont loué ONU-Femmes d'avoir aidé les États Membres à accomplir leurs priorités nationales en s'appuyant sur ses six domaines d'action privilégiés. Les délégations ont noté que l'Entité s'était employée, par exemple, à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et à renforcer leurs moyens d'action sur le plan économique, tout en persuadant les hommes et les garçons de lui apporter leur appui. L'émancipation économique des femmes a été citée comme une composante nécessaire du développement, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire.

15. Les orateurs ont aussi mis en relief l'action menée par l'Entité pour donner aux femmes davantage de moyens d'agir dans les situations d'après-conflit et promouvoir les activités axées sur « les femmes, la paix et la sécurité ». Une délégation a insisté sur l'impact exercé par les femmes qui assurent le maintien de la paix au Libéria, où la présence de forces de police originaires d'Inde et entièrement composées de femmes avaient contribué à accroître la participation des femmes au maintien de l'ordre.

16. Les délégations ont félicité ONU-Femmes pour ses initiatives en matière de coordination et de partenariat, en particulier le rôle moteur joué par la direction de l'Entité pendant l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies. Elles ont aussi loué l'Entité d'avoir mis sur pied un groupe consultatif de la société civile au niveau mondial, qui vient s'ajouter au groupe consultatif de la société civile pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Une délégation a observé qu'un nombre significatif d'administrateurs avaient approuvé les Principes d'autonomisation des femmes, fruit d'une association entre ONU-Femmes et le Pacte mondial.

17. Les délégations ont demandé qu'on accorde une attention plus grande aux pays les moins avancés et aux pays à revenu intermédiaire. Plusieurs délégations ont demandé à ONU-Femmes d'aider leurs pays respectifs à se doter des moyens voulus et de leur fournir une assistance technique afin qu'ils puissent accomplir leurs priorités nationales. Le Pérou s'est dit prêt à collaborer avec ONU-Femmes à l'établissement d'un budget soucieux de la parité des sexes.

18. Un certain nombre de questions sectorielles ont été mentionnées. Une délégation a recommandé que l'Entité ajoute à sa compétence les femmes qui subissent une discrimination en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelles. Un autre orateur a cité le paragraphe 10 de la décision 2011/3 du Conseil d'administration, dans laquelle celui-ci avait prié la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de souligner l'importance de l'éducation et de la formation en tant qu'instruments favorisant l'autonomisation des femmes.

19. Les orateurs ont souligné qu'ONU-Femmes contribuait notablement à la définition du cadre normatif international et ont appuyé sa participation aux tribunes intergouvernementales à venir telles que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la session de fond de 2012 du Conseil économique et social, la soixante-septième session de l'Assemblée générale et la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme.

20. Plus spécifiquement, les délégations ont observé que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable constituait une étape importante vers une prise en compte plus sérieuse de la problématique hommes-femmes dans le cadre des activités axées sur le développement durable. Plusieurs orateurs ont fait valoir que la Conférence serait l'occasion pour ONU-Femmes de plaider pour l'autonomisation économique des femmes. Il a été noté que les années 2012 à 2015 seraient déterminantes pour l'égalité des sexes, car elles présenteraient plusieurs occasions exceptionnelles d'engager une nouvelle réflexion sur la promotion de la femme et de dessiner de nouvelles perspectives à cet effet.

21. Les orateurs ont mis en relief le rôle déterminant d'ONU-Femmes dans le cadre de l'examen quadriennal complet, de la définition de l'ordre du jour en matière de développement durable après 2015, ajoutant qu'il lui appartenait aussi de faire en sorte que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeurent des priorités du programme d'action des Nations Unies en faveur du développement.

22. Plusieurs délégations ont indiqué qu'ONU-Femmes devait continuer à recevoir un appui financier afin qu'elle soit en mesure de renforcer son impact sur le terrain. Une délégation s'est déclarée préoccupée de constater que la majorité des contributions aux ressources de base de l'Entité étaient le fait d'un petit nombre de donateurs.

23. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités de l'augmentation de 60 % des contributions reçues depuis l'exercice biennal 2010-2011. Toutefois, étant donné qu'une réduction des ressources auraient des effets préjudiciables sur les programmes, ONU-Femmes devait poursuivre l'intensification de sa campagne de constitution de partenariats avec des donateurs non traditionnels.

24. Plusieurs délégations ont émis un certain nombre de recommandations quant à la manière dont il serait rendu compte de l'exécution du plan stratégique. Certaines ont suggéré que l'Entité communique davantage de détails au sujet des points suivants : répartition géographique équitable; enseignements tirés de l'expérience; maîtrise par les pays; mandat universel de l'Entité. Plusieurs orateurs ont déclaré attendre avec intérêt la révision du cadre axé sur les résultats, conformément à la décision 2011/3 du Conseil d'administration sur le plan stratégique pour 2011-2013.

25. Trois organisations ont pris part au débat sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan stratégique. L'Organisation internationale de la Francophonie a estimé que son partenariat avec ONU-Femmes aidait celle-ci à s'acquitter de son mandat de coordination. Un représentant de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, prenant la parole au nom de la campagne mondiale de réforme des structures en faveur de l'égalité des sexes, réseau d'organisations non gouvernementales, a déclaré que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ne devaient être ni remplacés ni renégociés, mais servir de point de départ pour toute négociation future. Soroptimist International a accueilli avec satisfaction la constitution d'un groupe consultatif de la société civile

au niveau mondial et a félicité ONU-Femmes de son engagement auprès de la société civile.

26. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a assuré les délégations que les futurs rapports d'ONU-Femmes contiendraient des informations plus détaillées, notamment sur les activités menées à l'échelle mondiale pour obtenir des États Membres qu'ils contribuent aux programmes et jouent un rôle consultatif et de sensibilisation. Elle a noté qu'une stratégie de mobilisation de ressources auprès du secteur privé était en place et mis en relief la nécessité pour les États Membres et les donateurs non traditionnels d'accroître le montant des contributions qu'ils versaient à l'Entité.

27. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a assuré les délégations que l'Entité participerait activement à la soixante-septième session de l'Assemblée générale et aux négociations concernant l'examen quadriennal complet. Elle a également communiqué aux délégations les dernières informations en date au sujet de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme et regretté que des conclusions concertées n'aient pas été adoptées, précisant toutefois que cela constituait une déception mais pas un échec. ONU-Femmes avait tiré beaucoup d'enseignements de la cinquante-sixième session de la Commission et avait déjà entamé les préparatifs de la session à venir.

28. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/2 sur le rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'Entité pour 2011-2013.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

29. La Directrice de la Division de la gestion et de l'administration a présenté le projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2012/6), ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (UNW/2012/7).

30. La Directrice a noté que les changements proposés tenaient compte de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public, conformément à la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, ainsi que de la nouvelle classification des coûts et de la nouvelle approche de la budgétisation, axée sur les résultats, comme l'avait demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2011/1. Elle a également noté la recommandation du Comité consultatif énoncée dans le document UNW/2012/7, à savoir que celui-ci, sous réserve des observations qu'il avait formulées dans ledit rapport, n'avait pas d'objection à ce que le Conseil d'administration approuve le projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière d'ONU-Femmes.

31. Aucune délégation n'est intervenue après cet exposé. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/3 sur le projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

VI. Rapport sur la structure régionale

32. Le Sous-Secrétaire général/Directeur exécutif adjoint du Bureau des politiques et des programmes a présenté le rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur la structure régionale (UNW/2012/5). Il a noté que la structure proposée constituerait un modèle en termes d'efficacité d'ensemble et de mise en place de cadres institutionnels, ajoutant qu'il s'agissait de la meilleure configuration possible, gage du meilleur impact possible aux niveaux régional et national et signe d'une évolution vers une entité plus dynamique, décentralisée et homogène.

33. À la suite de cette présentation, plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à ce projet de structure régionale décentralisée.

34. Les orateurs ont appuyé les efforts déployés pour renforcer la capacité d'ONU-Femmes sur le terrain et fait valoir qu'il était important d'affecter les dirigeants et les experts techniques aux endroits où ils seraient le plus efficaces.

35. Un certain nombre de délégations ont observé qu'elles avaient besoin d'informations complémentaires, s'agissant en particulier des incidences administratives, financières et budgétaires et du plan d'exécution de la restructuration proposée.

36. Certaines délégations ont requis des informations complémentaires quant aux fonctions des centres régionaux, bureaux multipays et bureaux de pays dont l'instauration était proposée. Une délégation a demandé de quelle manière la décentralisation pèserait sur l'application des directives normatives émanant de la Commission de la condition de la femme.

37. Certains orateurs ont insisté sur le fait que la nouvelle structure proposée devait être alignée sur celle des équipes de pays des Nations Unies.

38. Une délégation a noté que le nombre de centres régionaux en Afrique était limité et que les effectifs actuels ne suffiraient pas à répondre aux besoins de ce continent immense, aussi a-t-elle suggéré qu'ONU-Femmes noue des partenariats avec des organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

39. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a répondu qu'ONU-Femmes s'emploierait à réunir les informations demandées par le Conseil d'administration de sorte qu'elles puissent lui être communiquées à sa deuxième session ordinaire de 2012.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/4 sur le rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur la structure régionale;

VII. Évaluation

41. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté au Conseil d'administration le rapport annuel sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes (2011) (UNW/2012/8**). Elle a brièvement décrit la méthode utilisée pour réaliser l'évaluation de 2011 ainsi que ses objectifs, puis a présenté en détail le contenu du rapport. Durant cet exposé, il a été noté que le Bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes rendait compte directement à la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive, afin de garantir son indépendance.

42. L'Entité utilise l'évaluation à l'appui de l'exercice de son mandat, aux titres suivants : développer les évaluations conjointes dans le domaine de l'égalité des sexes; mettre un répertoire d'évaluations à la disposition de l'ensemble du système; s'employer, au moyen d'évaluations à l'échelle du système, à ce que ce dernier tienne ses engagements en matière d'égalité des sexes; contribuer activement aux travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. À cet égard, la Directrice du Bureau de l'évaluation a mis en relief le rôle de chef de file d'ONU-Femmes pour les évaluations relatives à l'égalité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies, rappelant que l'Entité était à la tête du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

43. ONU-Femmes appuie les capacités nationales de suivi et d'évaluation, élément clef pour l'élaboration de politiques qui reposent sur l'analyse de faits en matière d'égalité des sexes. L'établissement de capacités nationales d'évaluation fait l'objet de partenariats avec des organismes des Nations Unies et des associations spécialisées.

44. À la suite de la présentation, les délégations ont mentionné l'importance des évaluations qui influencent le cadre normatif international en matière d'égalité des sexes. Une délégation a demandé à savoir si de nouveaux efforts de rapprochement d'ONU-Femmes et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme avaient été envisagés ou débattus, avec pour objectif l'intensification des initiatives axées sur un changement d'attitudes et de normes culturelles.

45. Certains orateurs ont souhaité que la politique d'évaluation soit élaborée en consultation avec le Conseil d'administration préalablement à la deuxième session ordinaire de 2012. Certaines délégations ont suggéré que des évaluations thématiques soient désormais présentées au Conseil.

46. Plusieurs délégations ont demandé avec insistance que la direction réduise l'écart entre les évaluations planifiées et celles qui étaient menées à bien. Elles ont également noté qu'il était nécessaire de doter les bureaux de pays des moyens voulus pour surveiller le déroulement des évaluations.

47. Un certain nombre de délégations ont évoqué des questions liées à l'indépendance du bureau de l'évaluation. L'une d'entre elles a suggéré qu'il rende compte directement au Conseil d'administration.

48. Plusieurs délégations ont estimé nécessaire que le taux de réponse de la direction augmente et que les enseignements tirés des évaluations soient pris en compte.

49. La Directrice du bureau de l'évaluation a répondu que celui-ci travaillerait en consultation étroite avec le Conseil d'administration à l'élaboration de la politique d'évaluation de l'Entité et proposerait à cette fin un programme de réunions au Conseil.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/5 sur le rapport sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes (2011).

VIII. Réunions parallèles

51. Deux réunions parallèles ont été coorganisées par ONU-Femmes pendant la session annuelle de 2012 : « En transition : les femmes afghanes et l'action menée

par ONU-Femmes en Afghanistan », tenue le 29 mai 2012; « Les droits des femmes autochtones : expériences vécues et bonnes pratiques de promotion de la participation et de la prise de responsabilités », tenue le 30 mai.

A. En transition : les femmes afghanes et l'action menée par ONU-Femmes en Afghanistan

52. Cette réunion a été organisée conjointement par la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies et par ONU-Femmes. Elle a été animée par un groupe d'orateurs dont faisaient partie le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive, le Représentant permanent adjoint de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Directrice générale d'Afghan Women's Network et la Directrice de pays d'ONU-Femmes pour l'Afghanistan.

53. Les intervenants ont noté que la vie des femmes et des filles s'était notablement améliorée en Afghanistan, même si elles continuaient de se heurter à de nombreux obstacles. Il a été expliqué qu'un certain nombre de mesures devaient être prises pour renforcer l'action menée par la communauté internationale en matière de promotion de l'égalité des sexes dans le pays : recrutement accru de femmes dans les forces de police et protection adéquate des femmes dans les forces de sécurité; programmes de constitution de capacités techniques à l'intention des femmes; respect par le Gouvernement de ses obligations en matière de promotion de l'accession des femmes aux responsabilités et de leur participation à la prise de décisions; participation des organisations féminines à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des indicateurs qui permettent de mesurer l'impact de la transition sur les femmes; élévation au rang de priorité de la protection des femmes afghanes exerçant des responsabilités.

54. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a souligné qu'il était important que les décideurs et la communauté internationale soient à l'écoute des femmes afghanes; qu'ils considèrent leur situation comme un indicateur de la stabilité et de la progression du processus de paix et de transition; qu'ils ne sacrifient aucune des avancées enregistrées en matière d'égalité des sexes à quelque processus de paix que ce soit. À ce titre, elle a mis en relief l'importance de la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, qui se tiendrait en juillet 2012. Le Représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies a assuré les participants que les femmes joueraient un rôle important lors de la Conférence et que leurs droits feraient l'objet de la majeure partie des débats.

B. Les droits des femmes autochtones : expériences vécues et bonnes pratiques de promotion de la participation et de la prise de responsabilités

55. Cette réunion a été organisée conjointement par les Missions permanentes du Mexique et de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Instance internationale des femmes autochtones, l'Alliance des femmes autochtones d'Amérique centrale et du Mexique et ONU-Femmes. Les intervenants étaient des représentants des Représentants permanents du Mexique et de la Norvège auprès de l'ONU, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive et des représentants de

l'Instance internationale des femmes autochtones, de l'Alliance des femmes autochtones d'Amérique centrale et du Mexique et de l'Organisation nationale péruvienne des femmes autochtones des Andes et d'Amazonie. Les débats se sont concentrés sur les meilleures pratiques en matière de promotion de la participation et des droits des femmes autochtones et sur les enseignements tirés de l'expérience acquise à ce titre.

56. Pendant cette réunion parallèle, les participants ont fait part de leur expérience dans les domaines suivants : renforcement de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques publiques conçues à l'intention des peuples autochtones; développement des aptitudes des femmes autochtones à l'exercice de responsabilités (par exemple par l'entremise de l'alliance entre les réseaux de femmes autochtones, l'Université nationale autonome du Mexique et ONU-Femmes); le développement des capacités locales, une attention particulière étant accordée aux besoins des femmes autochtones en matière de santé sexuelle et reproductive et de réduction de la mortalité maternelle; prévention de la violence à l'égard des femmes autochtones et attention accrue accordée à ce phénomène.

57. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a réaffirmé que, pour ONU-Femmes, l'exercice de responsabilités par des femmes autochtones et leur participation à la vie publique étaient des conditions du développement et de la démocratie, ajoutant que l'Entité était déterminée à offrir aux femmes autochtones davantage de possibilités d'accéder aux instances de décision. Elle a encouragé les femmes responsables d'organisations autochtones à assister à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones qui se tiendrait en 2014 : elle serait en effet l'occasion d'échanger des vues et de faire connaître les meilleures pratiques existantes en ce qui concerne la réalisation des droits des peuples autochtones, à commencer par le respect des objectifs énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

IX. Observations finales

58. Le Conseil d'administration a été informé que la deuxième session ordinaire de 2012 avait été repoussée aux dates suivantes : du 28 au 30 novembre 2012. Plusieurs délégations se sont inquiétées de ce report et ont appelé la direction d'ONU-Femmes à faire en sorte à l'avenir que l'ensemble de la documentation à examiner par le Conseil d'administration soit établie dans les délais. Cela permettrait au Conseil de fournir des « orientations et des directives en temps opportun, en connaissance de cause et après mûre réflexion ».

59. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a remercié le Président et les vice-présidents du Conseil d'administration de lui avoir prêté assistance pour présider la session. Elle a noté que l'appui constant du Conseil permettrait à ONU-Femmes de s'acquitter de son mandat universel.

60. Elle a rappelé aux États Membres que leur appui constant serait également nécessaire pour convaincre la communauté internationale d'œuvrer avec plus de détermination à la concrétisation de l'égalité des sexes pendant les réunions intergouvernementales à venir, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le débat de haut niveau de la session de fond de 2012 du Conseil économique et social, la soixante-septième session de l'Assemblée générale et la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme.

61. Elle a exprimé son appréciation aux délégations pour leur appui politique et financier et leur a rappelé que si les contributions au financement de l'Entité n'atteignaient pas le niveau voulu, celle-ci ne pourrait s'acquitter pleinement de son mandat. Elle a prié instamment les donateurs d'augmenter le montant de ces contributions.

62. Elle a conclu avec force par ces mots : « Aussi longtemps qu'on enregistrera chaque jour le décès de 800 femmes en raison de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, que les filles seront éliminées au nom de la sélection par le sexe avant la naissance, que les droits des femmes et des filles seront bafoués et qu'elles continueront à subir discrimination et violence, nous ne pourrons pas relâcher notre effort. »

63. Le Président du Conseil d'administration a remercié ONU-Femmes d'avoir organisé des réunions d'information informelles préalablement à la session annuelle et a noté qu'il serait nécessaire à l'avenir de tenir davantage de consultations avec le Conseil. Une communication accrue avec lui permettrait d'accélérer les délibérations et les rendrait plus efficaces.

64. Le Président a félicité le Conseil d'administration, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive et le personnel d'ONU-Femmes d'avoir fait en sorte que la session annuelle de 2012 se déroule avec succès. Il a noté que les décisions adoptées pendant la session étaient significatives, mais que la tâche la plus importante consisterait à faire en sorte qu'elles aboutissent à des résultats concrets sur le terrain. ONU-Femmes doit être le plus efficace possible et le projet de structure régionale est à cet égard un premier pas dans la bonne direction.

Annexe I

Décisions adoptées à la session annuelle de 2012

2012/2

Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 de l'Entité

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* que, dans sa décision 2011/3, il a fait sien le Plan stratégique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2011-2013^a;

2. *Rappelle en outre* que le mandat de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) appelle celle-ci à généraliser son action, à avoir une présence stratégique et à instaurer des liens plus étroits entre les activités intergouvernementales normatives et les opérations sur le terrain;

3. *Prend note* du rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur les progrès réalisés au titre du plan stratégique pour 2011-2013^b;

4. *Se félicite* des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2011-2013^c;

5. *Loue* ONU-Femmes d'avoir été le chef de file de l'élaboration du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, se félicite qu'il ait été adopté par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en guise de cadre de responsabilisation en la matière, applicable à toutes les entités du système, engage ONU-Femmes à poursuivre ses activités de coordination avec la même efficacité et recommande que le Conseil économique et social réfléchisse à des mesures propres à encourager la pleine application du plan d'action à l'échelle du système;

6. *Rappelle* le paragraphe 73 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, réaffirme que la composition et la sélection du personnel d'ONU-Femmes doit être conforme aux dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et respecter les principes d'une représentation géographique équitable et de l'égalité des sexes, et prie la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de rendre compte dans ses futurs rapports des progrès réalisés à cet égard;

7. *Rappelle aussi* le paragraphe 6 de sa décision 2011/3^a et attend avec intérêt l'élaboration d'un ensemble de nouveaux cadres de résultats conformément à cette décision et sa présentation au Conseil en préparation de la session annuelle de 2013;

^a UNW/2011/13.

^b UNW/2012/4.

^c UNW/2011/9.

8. *Prie* ONU-Femmes de poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique pour 2011-2013, conformément à son mandat, en particulier en progressant vers l'accomplissement des six objectifs du plan stratégique^c et en répondant aux besoins et aux priorités définis par les États Membres, à leur demande, tout en réaffirmant à cet égard les principes d'universalité et de maîtrise nationale qui doivent gouverner les activités menées sur le terrain;

9. *Encourage* ONU-Femmes à persévérer avec le même succès dans l'exécution de toutes les activités prévues et prie la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'inclure, dans son rapport à la session annuelle de 2013, une analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2011-2013, comprenant notamment des conclusions et recommandations pour le règlement des problèmes rencontrés dans l'ensemble des régions.

2012/3

Projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* les articles 1.1 et 1.4 du projet de Règlement financier et de règles de gestion financière pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes^d;

2. *Prend note* du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^e et de la réponse de la direction de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);

3. *Note avec appréciation* le projet de Règlement financier et de règles de gestion financière pour ONU-Femmes^f, conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public et à la nouvelle classification des coûts dans le budget intégré;

4. *Approuve* les propositions de modification du Règlement financier et les recommandations du Comité consultatif^g, prend note des règles de gestion financières telles que modifiées et prie la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de rendre compte de l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière modifiés à la lumière des Normes comptables internationales pour le secteur public.

^d UNW/2011/5/Rev.1.

^e UNW/2012/7, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2012/6).

^f UNW/2012/6.

^g Voir UNW/2012/7.

2012/4**Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur la structure régionale***Le Conseil d'administration*

1. *Réaffirme* la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et rappelle que, en se fondant sur le principe de l'universalité, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) fournira, dans le cadre de ses fonctions d'appui normatives et de ses activités opérationnelles, à tous les États Membres qui en feront la demande, des conseils et une assistance technique, à tous les niveaux du développement et dans toutes les régions, dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation et des droits de la femme et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes;

2. *Réaffirme en outre* que les travaux d'ONU-Femmes devraient aboutir à une plus grande coordination, cohérence et transversalisation de la problématique hommes-femmes dans tout le système des Nations Unies et que l'Entité fonctionnera dans le cadre du système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, et qu'elle dirigera et coordonnera les travaux des équipes de pays qui concernent l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, sous la direction des coordonnateurs résidents;

3. *Rappelle* le paragraphe 8 de sa décision 2011/5^h, dans lequel le Conseil a déclaré attendre avec intérêt d'examiner, à sa session annuelle de 2012, un rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur les conclusions de l'examen des structures régionales, y compris la réorganisation éventuelle de la présence d'ONU-Femmes aux niveaux régional et sous-régional et dans les pays, et ses incidences budgétaires;

4. *Prend note avec appréciation* du rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur la structure régionale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmesⁱ;

5. *Accueille avec satisfaction* l'orientation générale de la structure régionale, notamment les principes directeurs pour son élaboration, tels que définis au paragraphe 30 du rapport;

6. *Prend acte* du fait que le processus d'examen de la structure régionale est en cours et évolutif et encourage ONU-Femmes à le poursuivre;

7. *Prie* la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de lui remettre un rapport sur l'ensemble des incidences administratives, fonctionnelles et budgétaires de la structure régionale, qui devra inclure, entre autres, un plan de mise en œuvre, de sorte qu'il soit en mesure de prendre une décision définitive au sujet de la structure à sa deuxième session ordinaire de 2012.

^h UNW/2011/13.

ⁱ UNW/2012/5.

2012/5 Rapport sur la fonction d'évaluation (2011)

Le Conseil d'administration

Rappelant la première des Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le paragraphe 72 du plan stratégique d'ONU-Femmes (2011-2013)^j,

1. *Prend note* du rapport sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes (2011)^k et du programme de travail pour 2012-2013 qui y est énoncé, tel que proposé par le Bureau de l'évaluation, conformément aux dispositions pertinentes du plan stratégique d'ONU-Femmes (2011-2013)^j;

2. *Attend avec intérêt* l'élaboration de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes, conformément aux résolutions 62/208 et 64/289 de l'Assemblée générale et aux Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, prie la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de lui soumettre ladite politique d'évaluation pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2012 et prie aussi ONU-Femmes de le tenir informé de la progression de l'élaboration de la politique d'évaluation et de le consulter à ce sujet avant sa deuxième session ordinaire de 2012.

3. *Prie* ONU-Femmes de continuer à renforcer la fonction d'évaluation et son utilisation, qui seront régies par une politique en la matière qui fixera les types d'évaluation, leur caractère obligatoire, les rôles et responsabilités dans cet exercice (y compris l'assurance-qualité) au sein de l'Entité eu égard à son appui normatif et à ses activités opérationnelles, et seront conformes au mandat de l'Entité, et de lui rendre compte de la situation à cet égard à sa session annuelle de 2013;

4. *Se félicite* de l'instauration d'un Bureau de l'évaluation indépendant et ne doute pas qu'ONU-Femmes continuera de s'employer à renforcer encore l'indépendance, la crédibilité et l'utilisation des évaluations dans le cadre de sa politique d'évaluation;

5. *Souligne* qu'il faut accorder aux pays de programme une plus grande maîtrise de l'évaluation de toutes les formes d'assistance et une plus grande autorité sur ce processus, et encourage ONU-Femmes à poursuivre et à intensifier ses efforts pour renforcer les capacités d'évaluation dans les pays de programme s'agissant de son mandat en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, entre autres en nouant des partenariats solides avec les institutions nationales compétentes;

6. *Prie* ONU-Femmes de consulter les gouvernements et les autres parties prenantes lorsqu'elle mène des activités d'évaluation de programmes qui reçoivent son appui;

7. *Prie aussi* ONU-Femmes de régler les problèmes soulevés dans les évaluations passées et d'accroître le taux de réponse de la direction aux rapports d'évaluation ainsi que le taux d'exécution des mesures de suivi recommandées, et de lui rendre compte des progrès accomplis à ces divers titres.

^j Voir UNW/2011/9.

^k UNW/2012/8.

Annexe II

Projet d'ordre du jour et de plan de travail provisoires de la deuxième session ordinaire de 2012 (28-30 novembre 2012)

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation.
3. Structure régionale.
4. Questions financières, budgétaires et administratives.
5. Évaluation et questions relatives à l'audit.
6. Questions diverses.
7. Adoption des projets de décision.
8. Déclarations finales.

Plan de travail provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
Mercredi 28 novembre	10 heures-13 heures	1	Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration du Président du Conseil d'administration • Déclaration de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive
		2	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2012 • Adoption du rapport de la session annuelle de 2012 (UNW/2012/9)
	15 heures-17 heures	3	Structure régionale <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur la structure régionale
		3	Structure régionale (<i>suite</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur la structure régionale
	17 heures-18 heures	3	<i>Consultations informelles</i>

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
Jeudi 29 novembre	10 heures-13 heures	4	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Budget pour la gestion du changement • États financiers d'ONU-Femmes pour 2011
	15 heures-17 heures	4	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Politique de recouvrement des coûts d'ONU-Femmes • Politique d'ONU-Femmes en matière de réserve opérationnelle
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles</i>
Vendredi 30 novembre	10 heures-13 heures	5	Évaluation et questions relatives à l'audit <ul style="list-style-type: none"> • Politique d'évaluation • Rapport du Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement sur les activités d'audit interne et d'investigation menées au sein d'ONU-Femmes en 2011
	13 h 30-14 h 30		<i>Consultations informelles</i>
	15 heures-18 heures	6	Questions diverses
		7	Adoption des projets de décision
		2	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail provisoires de la première session ordinaire de 2012 • Approbation du projet de plan de travail annuel pour 2013
8	Déclarations finales <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration du Président du Conseil d'administration • Déclaration de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive 		